



Paris, le 31 janvier 2025

Christophe NAUWELAERS
Secrétaire Général
christophe.nauwelaers@unsa.org
Tél. : 06 48 42 54 68

Madame Florence GUILLAUME
Déléguée à la Sécurité Routière
DSR

Réf : DSR-01-2/2025

Objet : Efficience de la politique publique - Réduction des délais d'attente des candidats au permis de conduire

Références :

- Projet Annuel de performances éducation et sécurité routières année 2025/Programme 207
- Circulaire du 10 février 2009 réforme du permis de conduire - Examens supplémentaires
- Circulaire du 25 janvier 2011 relative à la prolongation des examens supplémentaires

Madame la Déléguée,

Comme vous le savez l'un des indicateurs de l'efficience de la politique publique de l'action 3 est le délai d'attente médian annuel pour un candidat entre sa première et sa deuxième présentation à l'examen pratique du permis B.

Plusieurs mesures sont mises en œuvre ayant pour objectif la réduction du délai d'attente médian, tel le recours aux examens supplémentaires réalisés par les inspecteurs volontaires, les samedis ou pendant leur temps de récupération. En 2025, vous avez prévu une enveloppe de l'ordre de 120 000 examens supplémentaires.

Afin d'atteindre cet objectif et dans le souci de démontrer l'efficience de la politique mise en œuvre par votre programme, j'ai demandé à plusieurs reprises à Madame la Sous-directrice ERPC d'accorder les places d'examen supplémentaires aux candidats en deuxième présentation et plus (B2 et suivantes) tel que défini par l'indicateur.

Cette modalité de mise en œuvre était la règle lors de la mise en place des enveloppes d'examens supplémentaires.

Avec plus de 1 500 000 examens B effectués chaque année, la classe d'âge des jeunes en âge de se présenter à l'examen du permis de conduire en première présentation (B1) est largement absorbée, ainsi le retour à l'esprit pour lequel l'effort budgétaire des examens supplémentaires est fait, n'est pas pénalisant pour cette population.

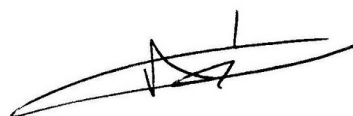
La mise en place de la plateforme de réservation en ligne des places d'examen pratique du permis de conduire (RdvPermis) semble être un obstacle à la réalisation de l'objectif premier des examens

supplémentaires. Le développement d'outils informatiques ne doit pas avoir pour conséquence la suppression de leviers permettant aux chefs des Bureaux Éducation Routière (BER) et à la Sous-direction ERPC d'influer sur la mise en oeuvre de la politique publique et en particulier l'attribution des places d'examen.

Je vous demande de bien vouloir revoir la politique d'attribution des places d'examens supplémentaires.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame la Déléguée, l'assurance de ma plus haute considération.

Christophe NAUWELAERS



Copies :

- M. David JULLIARD, adjoint à la déléguée
- Mme Catherine BACHELIER, sous-directrice ERPC
- M. Tristan RIQUELME, adjoint à la sous-directrice
- M. Christophe DUVERNE, chef du BRPCE
- Bureau national
- Section encadrement



SANEER & SR
DDT de la Marne
40 Boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
Cedex

